

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3180

présenté par  
M. Lioger

à l'amendement n° 2986 de M. Nogal

-----

**ARTICLE 9 BIS**

I. – À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« d'occupation »,

les mots :

« de résidence ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« l'occupant »,

les mots :

« le résident ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.